

Ville de Béthune



## COMMERCE

# Marché hebdomadaire des lundis et vendredis

Un nouveau périmètre a été établi pour les marchés du lundi et du vendredi afin de garantir la sécurité et permettre la reprise.

Publié le 14 mai 2020

Le vendredi 15 mai, le marché, uniquement alimentaire, se tiendra sur la place Lamartine de 6 h à 14h.

A compter du lundi 18 mai 2020, la Ville Béthune autorise à nouveau la tenue des marchés classiques (alimentaires et non alimentaires) les lundis et vendredis.

En raison des nouvelles consignes sanitaires liées au Covid-19, un nouveau périmètre a été établi pour les marchés du lundi et du vendredi afin de garantir la sécurité du public et des usagers.

Un sens de circulation sera matérialisé au sol.

Il est demandé à chacun de respecter les gestes barrières (la distanciation physique, pas de contact physique...).

Le port du masque est recommandé.

Désormais, les marchés des lundis et vendredis se tiendront de 6h à 14h sur le périmètre suivant :

Place Lamartine, place Rabin, place Marmottan, place Saint-Vaast, rue du Tribunal, rue Gambetta (entre la place Marmottan et la rue des Martyrs), rue Louis Blanc (entre la rue Sadi Carnot et la place Saint-Vaast), rue du Carillon, rue de l'Église et rue Sadi Carnot.

Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits les lundis et vendredis de 6h à 14h sur ces lieux.

Le stationnement sera interdit et la circulation se fera en double sens les lundis et vendredis de 6h à 14h dans la rue Pierre Curie (partie comprise entre la place Curie et la rue Fernand Bar).

[Voir la carte des emplacements](#)

